

LES BIBLIOTHÈQUES DE RECHERCHE

Au début de la décennie quatre-vingt de ce siècle, pour la première fois depuis longtemps, les pouvoirs publics ont essayé de poser les conditions de création en France de ce que, sur le modèle des sciences de la matière ou de l'univers, on appelait faute de mieux « un grand instrument » : une grande bibliothèque de recherche.

Dans un groupe de travail réuni au ministère de la Recherche et de la Technologie autour de Roger Brunet et Patrice Bourdelais, on évoquait l'alliance entre l'imprimé, le livre, la revue, mais aussi toute production écrite non encore inscrite dans les catalogues, et les technologies de pointe qui devaient faciliter la conservation et plus encore la communication de ces documents. Les aléas politiques et financiers ont laissé sans suite concrète cette première réflexion. Ni le ministère de la Recherche, ni les grands organismes, CNRS en tête, n'avaient les moyens budgétaires, ou le pouvoir politique, pour imposer une telle structure centralisée, prévue au service essentiellement des sciences humaines et sociales : il n'était pas habituel d'offrir à ces dernières des budgets d'investissement comparables à ce que demandaient les gros appareils de calcul ou de sciences de la matière.

On sait ce qu'il advint, sous une forme totalement différente, de cette première esquisse, quand furent décidés le transfert et la reconstruction de la Bibliothèque nationale. Les programmes successifs de la Bibliothèque de France, puis Bibliothèque nationale de France (BNF), accor-

daient une place importante à la recherche, et veulent faire de la nouvelle institution ce monument que n'était pas tout à fait l'ancienne Bibliothèque nationale (à cause de son exigüité, et d'une certaine façon de son archaïsme) : l'outil documentaire de recherche polyvalente dont la France n'était pas encore dotée.

Toutefois, quelque mérite qu'ait cette nouvelle institution, ses caractères principaux, l'universalisme des collections, leur aspect patrimonial et le souci de conservation, l'exclusivité – même si sont prévus des pôles associés, en province surtout – font que la BNF ne saurait être définie avant tout comme une bibliothèque de recherche : elle reste une bibliothèque patrimoniale et un dernier recours pour le chercheur, grâce à la richesse documentaire qui est la sienne. Et, malgré l'ampleur de l'effort budgétaire consenti, on imagine mal l'ensemble des chercheurs français (et des chercheurs étrangers qui mènent leur recherche en France) faire de la nouvelle Bibliothèque leur lieu quotidien de travail.

Un retard à combler

Face à cette gigantesque opération de prestige, seules les autorités responsables des universités pouvaient essayer d'impulser une politique cohérente en matière de bibliothèques savantes. En effet, il n'était pas du ressort direct des organismes de recherche de promouvoir des bibliothèques centralisées, alors que leur politique, celle du CNRS surtout, consis-

MAURICE GARDEN

Institut d'histoire moderne et contemporaine, CNRS

tait à aider à la constitution de laboratoires et d'équipes de recherche, dont la fonction documentaire était rarement affichée comme prioritaire.

Des rapports successifs avaient souligné alors l'état de médiocrité dans lequel avaient été maintenues les bibliothèques universitaires. La multiplication des sites autant que celle du nombre des étudiants avaient conduit à un éclatement des locaux et, sauf exception, à un saupoudrage des crédits, peu compatibles avec la réaffirmation soutenue du rôle primordial de l'université dans la formation à et par la recherche. L'addition de tous ces facteurs faisait que les bibliothèques ne pouvaient plus assurer convenablement aucune de leurs missions. Seules quelques structures, protégées par leur passé ou par la volonté de leurs responsables, pouvaient encore tenter d'atteindre le double objectif de documentation de masse et de bibliothèque de recherche.

Ce n'est pas le lieu de rappeler ici l'énorme effort accompli, sous l'impulsion des directeurs chargés des bibliothèques et de l'information scientifique et technique au cours des quinze dernières années, mais les retards étaient si grands qu'on ne pouvait les combler en quelques années. Et comme il y avait d'autres priorités et urgences, jamais n'a été vraiment amorcé le débat sur la définition d'une bibliothèque de recherche et sur les possibles complémentarités entre elle et les bibliothèques générales.

Au cours des années pendant lesquelles j'assumais les responsabilités du secteur des sciences humaines et sociales à la Direction de la recherche et des études doctorales (DRED¹), les contacts furent fréquents et riches avec Daniel Renoult et son équipe de la Sous-direction des bibliothèques², mais il n'était pas possible de modifier trop vite les struc-

tures, ni d'intégrer un volet complet « bibliothèques de recherche » dans les contrats quadriennaux négociés entre les établissements et la DRED.

Des efforts inégaux

Comme souvent, quand on jette un regard rétrospectif, on a l'impression d'avoir été plus « suiviste » qu'innovateur. Pourtant, cette courte période, par rapport au temps long de l'université, permet de situer quelques faits, qui ne sont pas sans intérêt pour notre sujet. La DRED était organisée en sept directions scientifiques, représentant les grands secteurs disciplinaires.

LE DÉBAT SUR LA DÉFINITION D'UNE BIBLIOTHÈQUE DE RECHERCHE ET SUR LES POSSIBLES COMPLÉMENTARITÉS ENTRE ELLE ET LES BIBLIOTHÈQUES GÉNÉRALES N'A JAMAIS ÉTÉ VRAIMENT ABORDÉ

Seules deux d'entre elles ont impulsé un véritable programme de bibliothèques de recherche, et encore de façon très différente.

La direction des mathématiques et de leurs applications a seule affiché une aide systématique au financement de quelques bibliothèques de recherche, associées aux plus importants laboratoires et aux formations doctorales les plus performantes. Chaque année, sept ou huit sites, en Ile-de-France et en province, recevaient une dotation non négligeable pour entretenir et enrichir leurs collections.

En sciences humaines et sociales, un seul domaine disciplinaire, l'archéologie et les sciences de l'Antiquité, a su proposer un programme cohérent, associant la DRED et le CNRS, pour que les chercheurs français disposent dans ce secteur d'une ressource documentaire coordonnée de niveau international, chaque équipe ou groupe d'équipes affichant dans chaque site retenu une certaine spécialisation thématique ou chronologique.

Pour tout le reste, ce sont les institutions qui défendaient leur politique documentaire, en fonction de leurs priorités ou d'objectifs spécifiques. Ainsi les bibliothèques des Écoles françaises à l'étranger, souvent matériellement rénovées de manière efficace, comme à Athènes, ou comme l'École française d'Extrême-Orient dans son implantation parisienne, sont-elles des instruments de travail de grande qualité, même s'il leur est très difficile de couvrir tous les champs de la recherche (au Caire par exemple, la bibliothèque arabisante n'est pas au niveau de celle d'égyptologie).

La vocation de la formation à la recherche, essentielle dans les grands établissements, a permis d'accorder des moyens importants à tel ou tel, selon des structures variées. Ainsi la bibliothèque littéraire de l'ENS (École normale supérieure) de la rue d'Ulm reste-t-elle parmi les meilleures de France pour les lettres, associant les impératifs de la formation (la préparation aux inévitables concours d'agrégation) et une grande ouverture sur la recherche. A des titres divers, l'École des chartes, l'INALCO (Institut national des langues et civilisations orientales), la Fondation nationale des sciences politiques, et quelques autres, essaient de couvrir de la même manière les deux besoins. Les efforts de structuration de la recherche en sciences humaines et sociales ont conduit à aménager des bâtiments nouveaux, « maisons » diverses, toutes plus ou moins inspirées de la Maison des sciences de l'homme (MSH), située à Paris, boulevard Raspail.

Mais bien peu se sont structurées autour d'une bibliothèque centrale polyvalente, à l'image de la Maison des Pays ibériques de Bordeaux. La pratique originale de la MSH de Paris

1. Maurice GARDEN a été responsable du secteur sciences humaines et sociales à la DRED (ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports) de 1989 à 1993.

2. Daniel RENOULT a été sous-directeur des bibliothèques à la Direction de l'Information scientifique et technique et des bibliothèques de 1989 à 1994.

mérite une mention, parce qu'elle veut mettre sa bibliothèque au service immédiat du chercheur en cours de recherche, en tentant de lui procurer le plus efficacement possible les outils documentaires dont il aurait besoin. Toutefois, une telle pratique, onéreuse, ne permet pas de construire une grande bibliothèque de référence, les besoins individuels des chercheurs étant trop hétérogènes et dispersés.

Qu'est-ce qu'une bibliothèque de recherche ?

Posons-nous alors la question fondamentale : qu'est-ce qu'une bibliothèque de recherche ? La réponse unique est délicate, et il serait nécessaire d'organiser une enquête sur ce thème. Fort probablement les exigences ou les pratiques sont différentes selon les secteurs disciplinaires, et l'introduction rapide des nouvelles technologies modifie peu à peu ces pratiques.

Pour d'évidentes raisons de compétence, je n'évoquerai guère que les lettres et sciences humaines, tout en empruntant de nombreux exemples à l'histoire. Mais une partie des observations est sans doute valable pour d'autres ensembles scientifiques. Par exemple la trop longue absence d'un enseignement d'histoire des sciences et des techniques dans la formation à la recherche des doctorants et des ingénieurs a souvent fait reléguer dans l'oubli de splendides bibliothèques techniques devenues patrimoniales, et trop peu connues et fréquentées (celle du Conservatoire national des arts et métiers, à côté du Musée national des techniques, celle du Muséum national d'histoire naturelle aux côtés de la Grande galerie, celles des Écoles des mines, etc.).

De façon générale, il me semble qu'on peut trouver trois grandes acceptions à l'expression « bibliothèque de recherche ».

Le rêve du chercheur

Au départ, il y a le rêve individuel, l'envie de « sa » bibliothèque, celle « du » chercheur et non de la recherche.

Au moins depuis le développement de l'imprimerie, les humanistes de la Renaissance ont pensé constituer ainsi leurs cabinets de lecture, tels qu'on peut en voir encore un exemple avec la Bibliothèque humaniste de Sélestat : le nombre de volumes est bien sûr restreint, le marché du livre est à la fois onéreux et dangereux, de nombreux ouvrages étant interdits, donc clandestins. Mais avoir près de soi tous les livres dont on ressent le besoin pour exprimer ses propres idées, après avoir pris connaissance de celles des autres, est le mode d'usage principal du livre, tant qu'il n'y a pas de bibliothèque publique. Peu ou prou, cette représentation idéale reste longtemps, pro-

**LA BIBLIOTHÈQUE
INDIVIDUELLE,
ÉQUIPÉE DE
TOUS LES VECTEURS
NUMÉRISÉS
ET INFORMATISÉS,
REMPLECE ENFIN
LA BIBLIOTHÈQUE
COLLECTIVE,
LOINTAINE,
ANONYME, TOUJOURS
INCOMPLÈTE
ET DÉCEVANTE**

bablement jusqu'à aujourd'hui, le rêve du chercheur. Et ce rêve se fonde dans le désir d'exhaustivité : avoir tout dans son cabinet de travail. Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, au moment du triomphe de la science rationaliste, le chercheur, presque encore défini par son isolement, ressent cette nécessité et pense que le

savoir, même encyclopédique, peut être circonscrit, délimité, enfermé dans « ses » livres. L'éclatement du savoir, son émiettement, l'expansion considérable de l'imprimé ont théoriquement fait disparaître cette image ancienne.

Mais les supports modernes de l'information la font peut-être renaître à son insu. Le chercheur en lettres classiques ou en littérature désespérément de pouvoir rassembler toute l'œuvre imprimée d'une période ou d'un auteur, avec toutes les variantes de toutes les éditions possibles. La réunion récente sur les CD-ROM par exemple de l'ensemble des littératures grecque et latine pourrait se traduire par la réalisation enfin de ce vieux rêve : l'accès immédiat, personnalisé, dans l'intimité de son bureau, à l'exhaustivité d'un savoir déterminé. La bibliothèque individuelle, équipée de tous les vecteurs numérisés et informatisés, remplace enfin la bibliothèque collective, lointaine, anonyme, toujours incomplète et décevante... !

A l'autre extrémité de la chaîne du savoir, l'échange d'informations entre chercheurs spécialisés dans un domaine très précis peut se reconverter entièrement à travers l'usage d'Internet : plus besoin de publications, de lourds, coûteux et encombrants supports papier, finis les livres et les revues, puisqu'on peut découvrir sur son écran l'état immédiat, actuel, en train de s'élaborer, de la recherche du confrère lointain, travaillant sur le même sujet, et qui n'aura pas « verrouillé » l'accès à ses résultats.

La bibliothèque patrimoniale

Une seconde forme, plus directement limitée à quelques disciplines de sciences humaines et sociales, fait appel à une autre notion, même si elle n'est pas détachée du concept d'exhaustivité.

La bibliothèque de recherche est alors l'outil principal, sinon unique de la recherche. C'est une instrumentation, un laboratoire, un peu à l'image de ce que sont les dépôts d'archives pour les historiens. De telles bibliothèques patrimoniales ne sont pas réservées aux historiens du livre, et il

en existe de très nombreuses, souvent mal connues et peu utilisées, dans bon nombre d'institutions anciennes. Elles sont souvent traitées comme des trésors patrimoniaux, pour lesquels les soins de protection et de conservation l'emportent sur le désir de communication. Le monastère de Melk, où Umberto Eco dit s'être retiré pour écrire *Le nom de la rose*, est un bel exemple d'un semblable trésor figé : on y aménagea une bibliothèque théologique et canonique idéale, parfaite, où furent soigneusement rangés sur des rayons construits à leur format, tous les ouvrages imprimés disponibles en cette première moitié du XVIII^e siècle, pour alimenter le travail érudit des moines qui devaient y vivre : on a l'impression, comme souvent dans ces bibliothèques patrimoniales de bijoux placés dans leurs écrins, intouchables, et d'ailleurs jamais touchés.

L'admirable salle du livre ancien de la bibliothèque universitaire de Poitiers est un autre exemple, ou la bibliothèque de manuscrits et de livres anciens d'Avranches, qui affirment une évolution vers le musée plus que vers la bibliothèque de recherche. On peut penser à la bibliothèque littéraire Doucet, abritée dans la bibliothèque Sainte-Geneviève, pour souhaiter que la plupart de ces riches bibliothèques soient de plus en plus ouvertes à leur fonction recherche.

La bibliothèque de références

Le chercheur souhaite avoir accès direct au livre, pas simplement parce qu'il y a une culture matérielle du livre, de son format, de son papier, de

sa typographie, etc., mais parce qu'il a aussi besoin d'une certaine complixité avec sa bibliothèque, d'une certaine chaleur que ne communiquerait pas de la même façon l'écran de l'ordinateur. Il y a de cela dans les pétitions des lecteurs-chercheurs qui

défendent la bibliothèque de l'Arsenal *in situ*, persuadés qu'ils seront dépossédés, même si le fonds n'est ni démembré ni éparpillé dans les magasins de la future BNF.

Quelles peuvent être alors les caractéristiques d'une bibliothèque de

L'exemple d'une bibliothèque de recherche scientifique © GIS - Institut Pasteur

recherche vivante et utile ? Il me semble que coexistent deux modèles, assez différents dans leur conception. Il étonnera sans doute que mon modèle idéal soit une bibliothèque presque sans livres ! Une des formes les plus élaborées que je connaisse est celle créée au Wissenschaftskolleg de Berlin : quelques grandes séries de répertoires bibliographiques, des séries de catalogues sur CD-ROM ou sur microfiches, quelques écrans, à peine quelques outils de référence. Mais une organisation du travail qui implique une coordination et une collaboration parfaites entre conservateurs et chercheurs : le personnel du service documentaire cherche à satisfaire les demandes de chaque chercheur à partir des ressources de toute la ville, de la bibliothèque de l'État jusqu'aux bibliothèques des multiples instituts. Dans 99 % des cas, le document recherché, livre ou article de revue, original ou dupliqué, est sur la table du chercheur dans les vingt-quatre heures qui suivent sa demande.

Il va sans dire qu'un tel service est onéreux, mais que les dépenses sont presque toutes du domaine de la communication, et non de celui de la constitution d'un fonds et de sa conservation. Il ne peut fonctionner que pour un nombre limité d'utilisateurs, et dans un contexte économique favorable. Contrairement à ce qui est affirmé par exemple dans le rapport Laurent³, il ne met pas fin au métier de bibliothécaire, bien au contraire, même si on peut admettre que la mondialisation des communications conduise à ce que le chercheur assume seul sa recherche documentaire, de la même façon qu'il effectue lui-même la saisie de ses textes.

La bibliothèque de références, sur ce modèle ou sur un autre plus traditionnel, est la forme la plus universelle de bibliothèque de recherche ; mais, même dans le simple domaine de la bibliographie, les champs sont devenus si vastes qu'on est conduit à spé-

cialiser les fonds de référence. On peut citer à titre d'exemple la magnifique salle du livre ancien, créée par Henri-Jean Martin à la bibliothèque

**LA BIBLIOTHÈQUE
DE RÉFÉRENCES,
SUR CE MODÈLE
OU SUR UN AUTRE
PLUS TRADITIONNEL,
EST LA FORME
LA PLUS
UNIVERSELLE
DE BIBLIOTHÈQUE
DE RECHERCHE**

municipale de Lyon, où les chercheurs du monde entier peuvent trouver la quasi-totalité des ouvrages de référence sur l'histoire du livre imprimé avant la fin du XVIII^e siècle.

Un instrument de pointe

En définitive, la bibliothèque de recherche est une bibliothèque spécialisée ; elle doit être un instrument de pointe, ouverte à l'ensemble de la production internationale sur le thème qui est le sien.

Là est l'objectif le plus difficile à atteindre. La tendance du chercheur est à la miniaturisation de son champ, alors que les supports de publication sont restés plus généralistes, comme le sont encore le plus souvent les grandes revues françaises ou étrangères, qui publient cependant des articles essentiels sur des sujets précis et variés : chaque bibliothèque thématique, spécialisée sur une période, un domaine, une aire culturelle, doit-elle s'abonner à toute revue, qui, une fois tous les trois ou quatre ans, publierait un

article sur la population russe, la prostitution en Chine ou le théâtre du siècle d'or espagnol ?

On saisit bien ici les limites de ces bibliothèques thématiques, qui n'ont pour ainsi dire jamais les moyens nécessaires pour atteindre l'exhaustivité de leur domaine, et sont contraintes de faire des choix. Pour en rester à la France, quel laboratoire de sciences humaines et sociales peut consacrer annuellement 200 000 F à l'entretien de son fonds documentaire ? Or, en-dessous de cette somme, comment penser acquérir les ouvrages publiés en France et à l'étranger, comment payer les abonnements des seules revues spécialisées, enfin comment justifier cette dépense si les seuls utilisateurs sont les chercheurs du laboratoire ?

Deux exemples contrastés

Il existe en France et ailleurs de tels exemples, souvent résultat d'initiatives individuelles, pas toujours assurées de la continuité, parce que la gestion du fonds constitué est onéreuse. Deux exemples très contrastés me viennent à l'esprit.

La Bibliothèque de documentation internationale contemporaine de Nanterre (BDIC) se veut une entreprise de documentation universelle sur le monde du XX^e siècle (même si elle a quelques créneaux plus spécifiques). Elle rassemble une masse considérable sans cesse enrichie de littérature grise, de journaux, de brochures, d'images. L'informatisation de l'accès à l'information de tels fonds pose de redoutables problèmes d'équipement et de coût.

Presque à l'opposé, le Max-Planck-Institut für Geschichte de Göttingen a choisi de constituer une bibliothèque, que l'on peut dire classique, sur l'histoire moderne (XV^e-XIX^e siècles) de l'Europe occidentale. Il a ainsi construit un institut autour de sa bibliothèque, façonné une bibliothèque d'histoire (ouverte aux autres disciplines de sciences humaines et sociales les plus complémentaires), essentiellement trilingue – allemand, anglais, français –, où tous les rayons sont en libre accès, mais

3. *Universités : relever les défis du nombre.* Rapport remis à M. le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Groupe de réflexion sur l'avenir de l'enseignement supérieur. Rapporteur Daniel LAURENT, janvier 1995.

dont les ouvrages ne quittent pas les locaux de l'Institut. C'est un remarquable outil de travail, mais qui ne peut être reproduit à de multiples exemplaires, même dans un pays à forte tradition de bibliothèques comme l'Allemagne. Il est évident que les chercheurs allemands travaillant sur ce double champ chronologique et géographique ne sont pas tous à Göttingen. La bibliothèque de recherche ainsi créée peut devenir un instrument d'inégalité, voire de pouvoir, entre ceux qui y ont accès et les autres, qui en seraient exclus.

En dehors des aspects économiques déjà évoqués (budgets d'acquisition, coût de gestion, nombre d'emplois nécessaires), il y a là aussi un problème déontologique et, à la limite, politique. Il est bien naturel que le chercheur s'approprie l'outil qui lui est offert par la collectivité publique, d'autant plus qu'il participe à sa construction. Pour rester à Göttingen, chaque chercheur est en fait responsable des acquisitions, disposant d'un quota annuel personnalisé de crédits, et allant jusqu'à une participation directe au catalogage des entrées nouvelles, en concertation avec les bibliothécaires. Cela est une justification du privilège de l'accès.

Une coopération au niveau international

Il serait pourtant nécessaire d'aller un peu plus loin. Des structures de coopération existent déjà sur le territoire français – les CADIST (Centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique) dans les bibliothèques universitaires françaises, qui ont permis de créer un réseau de bibliothèques spéciali-

sées dans telle ou telle discipline (et assurant un service de recours pour l'ensemble du territoire) –, la BNF prévoit l'organisation de ses pôles associés, des répertoires de bibliothèques spécialisées⁴ ont été publiés. Il faudrait maintenant parvenir à une bonne coordination des bibliothèques de recherche au niveau international. Plus la bibliothèque est spécialisée, plus il est impossible et inutile de la dupliquer, à condition qu'elle devienne matériellement accessible à l'ensemble des chercheurs de la spécialité. Un double recensement des bibliothèques patrimoniales et des bibliothèques de recherche vivantes et

actives en Europe, suivi de la publication d'un guide répertoire général, une aide pour mettre en place un réseau européen, permettant la communication à distance, paraît indispensable. Peut-on émettre le vœu que cette brève contribution soit le point de départ d'une telle action ?

Janvier 1996

4. Par exemple, le *Répertoire des bibliothèques spécialisées françaises*, établi par Maud ESPÉROU, Paris, Association des bibliothécaires français, 1994, 522 p.

Prochain dossier
du
Bulletin
des Bibliothèques de France :

Patrimoine des bibliothèques

Parution en mai 1996